

L'an deux mille quinze, le **lundi 19 Janvier à 20 heures**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence CHEVROLLIER Denis, Maire

Etaient présents : ORHANT Brigitte, GEORGEAULT Myriam, SENIOW Mickaël, OLIVRY Anne, FESSELIER Rémi, GIONNET Jean-Paul, LIMA Chrystel, GAUTIER Loïc, BOUVET Sébastien, LOUIS Isabelle, LOISEL Soraya, Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : MAIGRET Cédric, MARION Bernard, URIEN Samuel

Etait absent : /

Date de convocation : 13 janvier 2015

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 12

votants : 12

Madame Brigitte Orhant a été élue secrétaire.

2015-01-01 : ACCOMPAGNEMENT DU CENTRE SOCIAL PAYS DE LA GUERCHE DE BRETAGNE

Le Maire expose :

Par délibération en date du 1^{er} décembre 2014, le conseil municipal décidait d'accompagner le centre social du Pays de La Guerche en participant financièrement à son fonctionnement et acceptait la signature d'une convention intercommunale (12 communes) pour la période triennale 2015-2017.

Or, dans le cadre de la fusion communautaire et du transfert des compétences sociales aux communes, un désaccord subsiste entre les 12 communes concernées sur la répartition de financement. Effectivement, au vue des compensations de Vitré Communauté versées aux communes de l'ex CCPG, certaines communes considèrent ne pas être accompagnées à la hauteur des dépenses engagées auprès du centre social. Après présentation de plusieurs tableaux, de nouveaux et derniers tableaux de répartition ont été présentés aux communes le 6 janvier 2015 et proposés pour une validation en conseil municipal, en vue de la signature de la convention le 29 janvier 2015.

Le Maire propose de s'engager près du centre social de La Guerche en participant financièrement à hauteur de 2 700 €, chaque année, sur la période de 2015 à 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- DECIDE d'accompagner le centre social du Pays de La Guerche en participant financièrement à son fonctionnement à hauteur de 2 700 € ;
- AUTORISE le Maire à signer la convention avec le centre social pour la période triennale 2015-2017 ;
- PRECISE que des tableaux de répartition pour le financement du centre social devront être présentés pour les années 2016 et 2017, avec le montant validé par le conseil municipal.

Le Maire donne lecture d'un courrier du centre social nous proposant d'organiser et d'animer sur notre commune, une fête du jeu appelée « Jeux M'Balade » le samedi 30 mai 2015 après-midi. Une animation va également être proposée aux ados par le centre social pendant les vacances de février 2015.

2015-01-02 : ATTRIBUTION D'UN MARCHE - ETUDES D'URBANISME ET MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE EN VUE DE LA REALISATION D'UN LOTISSEMENT D'HABITATIONS

Vu la délibération en date du 27 octobre 2014 autorisant le Maire à engager des études d'urbanisme et une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un lotissement d'habitations, une consultation en vue de retenir un bureau d'études a été lancée le 27/10/2014 (date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence).

Sept plis ont été reçus dans les délais. La commission urbanisme s'est réunie le 11 décembre 2014 en vue d'examiner les offres. Elle a décidé d'auditionner les 3 candidats arrivant en tête de classement. Suite aux auditions du 6 janvier 2015, il est proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par le groupement « CABINET DESCAMPS/ ATELIER BOUVIER ENVIRONNEMENT/ ATELIER RLB/ AGENCE DESNOS » aux conditions ci-après :

TRANCHE FERME

- Mission I - **Etudes générales d'urbanisme sur 3,4 ha environ**, montant global et forfaitaire de 3 200,00 € HT, soit 3 840,00 € TTC ;
- Mission II - **Etudes détaillées d'un lotissement d'habitations sur 2,4 ha environ**, montant global et forfaitaire de 3 700,00 € HT, soit 4 440,00 € TTC ;
- Mission III - **Dossier de demande de déclaration d'utilité publique**, montant global et forfaitaire de 2 520,00 € HT, soit 3 024,00 € TTC.

- Mission IV - **Mission de maîtrise d'œuvre partielle (AVP) sur 2,4 ha environ**, montant global et forfaitaire de 1 350,00 € HT, soit 1 620,00 € TTC.
- Mission V - **Mise en place d'une convention de projet urbain partenarial**, montant global et forfaitaire de 1 800,00 € HT, soit 2 160,00 € TTC.

TRANCHES CONDITIONNELLES

- Mission VI - **Dossier « loi sur l'eau »**, montant global et forfaitaire de 2 300 € HT, soit 2 760,00 € TTC ;
- Mission VII - **Dossier de demande de permis d'aménager sur 2,2 ha environ**, montant global et forfaitaire de 5 400 € HT, soit 6 480,00 € TTC ;
- Mission VIII - **Mission de maîtrise d'œuvre partielle (PRO, ACT, VISA, DET, OPC, AOR) sur 2,4 ha environ**, taux de rémunération fixé à 3,44 % et montant provisoire de 15 480,00 € HT, soit 18 576,00 € TTC.
- Mission IX - **Modification du PLU**, montant global et forfaitaire de 2 200,00 € HT, soit 2 640,00 € TTC.
- Mission X - Suivi architectural, prix unitaire de 250 € HT, soit 300,00 € TTC pour l'analyse d'un permis de construire individuel

Vu le code des marchés publics et notamment ses articles 28, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide :

- de valider le choix de la commission et d'attribuer le marché au groupement « CABINET DESCAMPS/ ATELIER BOUVIER ENVIRONNEMENT/ ATELIER RLB/ AGENCE DESNOS »

2015-01-03 : RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE D'UN TERRAIN A BATIR

Le Maire expose :

Il existe entre le n° 4 et le n°6 allée des Primevères, 2 parcelles de terrain à bâtir en zone UE pour lesquelles une extension basse tension est nécessaire pour rendre les terrains viabilisés. Le Syndicat Départemental d'Energie, consulté pour ce dossier, a adressé une estimation comprenant une extension du réseau électrique d'une longueur d'environ 55 ml estimé à 1 600 € net sans TVA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Accepte l'estimation de 1 600 € établie par le SDE pour l'extension du réseau électrique allée des Primevères.

Le Maire précise que pour cette extension, aucune participation financière ne peut être demandée à la famille Hunault, propriétaire d'un des terrains. Effectivement, le raccordement de leur terrain à bâtir ne nécessite pas d'extension (inférieure à 30 ml).

Le Maire informe que le SDE a accordé des promesses de subventions pour les 3 dossiers validés en séance du 1^{er} décembre : 9 880 € pour la rénovation de l'éclairage public rés Emeraude et des Primevères TR1, 8 892 € pour la rénovation de l'éclairage public rés les Tilleuls, rue du Petit Moulin TR2, 4 195,20 € pour l'extension de l'éclairage public allée des Primevères.

2015-01-04 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Sur proposition de son Président, à l'unanimité des présents, le conseil vote la décision modificative budgétaire n°1 sur l'exercice 2014 en section de fonctionnement en transférant du 022 « Dépenses imprévues » la somme de 18 € à l'article 7391171 « Dégrèvement Jeunes Agriculteurs ».

INFORMATIONS DIVERSES :

- Le Maire fait part que les travaux connexes à l'aménagement foncier lié à la LGV sont commencés. Une intervention sur la commune de Vergéal est prévue semaine 9. Il indique que le plan d'aménagement foncier est définitif et déposé en mairie où les intéressés peuvent en prendre connaissance. Il en est de même pour les procès-verbaux. Les nouvelles limites parcellaires ont été fixées par des bornes.

- Il donne connaissance de la réclamation n°4-16 déposée par Mr et Mme Denis Maignan de Torcé près de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier, qui consiste à utiliser la surface du chemin communal pour la création d'un nouveau chemin en ligne droite entre leur parcelle et celle de Mr Desrues Jérôme après échange, et proposent que la surface récupérée soit plantée afin de compenser les arbres devenus gênants. Leur demande a été rejetée par la CDAF.

- Le Maire donne connaissance d'une déclaration d'intention d'aliéner pour la vente d'une parcelle de terrain à bâtir par le lotisseur Gautier Loïc au profit de Mr et Mme Viel Ronan. N'ayant pas d'intérêt à préempter, le Maire a renoncé au droit de préemption urbain sur la parcelle B 1354.

- Le Maire fait savoir que la Fédération Départementale des Chasseurs organise les 20 et 21 janvier 2015, des comptages nocturnes de lièvre sur la commune de Vergéal. Ces opérations se déroulant entre 20 h et minuit avec des projecteurs de forte puissance, il se peut que certaines personnes s'inquiètent. Ne pas hésiter à les rassurer.
- Le Maire donne lecture du courrier adressé au vice-président du CG en charge des infrastructures routières, lui demandant de rénover le réseau routier départemental desservant la commune de Vergéal, à savoir route de Torcé, route d'Etelles et route de Monperon.
- Le conseil général a fait savoir en fin d'année 2014 que l'assemblée départementale a adopté un plan exceptionnel de relance de l'activité économique pour 2015 (secteur du bâtiment et de la construction). La commune ayant décidé la rénovation de la salle polyvalente, un dossier de demande d'aide financière au titre du plan de relance va être déposé pour le 20/01/2015. Les modalités d'intervention seront arrêtées en février et notamment le périmètre des investissements aidés.
- Lecture est donné d'un courrier reçu de Me Thierry Le Comte et adressé au Maire et à l'ensemble des conseillers pour une motion de soutien aux notaires de France sur le projet de loi concernant la réforme des professions réglementées.
- L'adjointe déléguée aux bâtiments communaux fait part de plusieurs décisions de la commission :
 - Autorisation est donnée à la section football d'installer côté bar une vitre à leur frais et obligation d'un suivi de travaux par la commission.
 - Suggestion est faite d'aller visiter une ou plusieurs salles communales : Cornillé, Mondevert
 - Validation du devis Hunault pour l'installation d'une cabine de douche dans le logement locatif 3 rue des Manoirs pour un montant de 1 641,15 € TTC.
 - Concernant la cheminée de ce même logement et qui fume toujours après le démontage du tuyau, l'entreprise Chevrier va intervenir.
- Compte rendu est donné par Isabelle Louis de la réunion du 6 décembre sur l'organisation du festival Désarticulé qui se déroulera du 12 au 25 juin 2015. Vergéal souhaite se positionner pour le festival.
- Compte rendu est donné de la réunion animée par Vitré Communauté pour les communes souhaitant créer ou refondre leur site internet. Afin de préparer au mieux la prochaine réunion prévue le 04 février à VCté, la commission vie municipale doit se réunir pour travailler sur l'arborescence du futur site, pour définir les besoins pour la commune, définir les options.
- L'adjointe aux affaires scolaires fait part de la rencontre avec l'école et la commission des affaires scolaires et de la décision de l'école d'appliquer la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2015, et de mettre en place des Temps d'Activités Périscolaires. L'école sollicite la commune pour une participation à la mise en place de ces TAP. Ensuite, l'adjointe donne lecture du courrier remis par l'école aux membres de la commission des affaires scolaires faisant part de la dégradation du module communal mis à disposition de l'école pour leurs services cantine et garderie, et notamment d'une mauvaise étanchéité du plafond entraînant une détérioration du plancher. Par ce même courrier, l'OGEC demande la prise en charge par la commune de la gestion des services cantines et garderie et du personnel intervenant. Il est proposé une rencontre entre la commission municipale des affaires scolaires et l'école (directrice, OGEC, APPEL,...).

CHEVROLLIER Denis	ORHANT Brigitte	GEORGEAULT Myriam
SENIOW Mickaël	OLIVRY Anne	FESSELIER Rémi
MAIGRET Cédric excusé	GIONNET Jean-Paul	LIMA Chrystel
GAUTIER Loïc	BOUVET Sébastien	LOUIS Isabelle
MARION Bernard excusé	LOISEL Soraya	URIEN Samuel excusé